

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; EWIG, r. Ambroise-Richel., 9; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30c. Réclames... 50. Faits divers... 15.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAYAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Avril 1881.

LA CAMPAGNE TUNISIENNE.

Aucune dépêche, sauf une arrivée à Rome par la voie de Sicile, n'annonce le débarquement de nos troupes dans l'île de Tabarka et la prise de la forteresse. Nous croyons cependant pouvoir tenir ce télégramme étranger pour exact. Le débarquement, dans la nuit de vendredi à samedi, aurait, s'il faut s'en rapporter à des bruits fâcheux, malheureusement occasionné des pertes sérieuses à un régiment. Le silence du ministère, l'absence de toute dépêche Havas accroissent plutôt qu'ils n'atténuent l'émotion publique. Le gouvernement a-t-il le droit de mettre l'embargo sur la vérité et de priver la France d'informations qui intéressent le patriotisme de tous et la sollicitude des familles ? Le silence, imposé à la presse par une censure illégalement rétablie ne saurait avoir pour motif le juste souci du secret des opérations militaires, car les télégrammes expédiés de la frontière tunisienne à Paris, fussent-ils même réexpédiés à l'ennemi, ne seraient pas de plus de secours à celui-ci que ne le sont, au corps expéditionnaire, les vingt-six mulets envoyés de Fougères par les soins de M. le général Farre.

En revanche, la confiscation, ensuite la communication restreinte des télégrammes officiels, peut favoriser certaines spéculations honteuses. Serait-ce donc pour ce but scandaleux qu'on aurait soumis la presse française à un régime d'injurieuse suspicion et de sottise interdiction, alors que les journaux étrangers qu'on peut seulement arrêter à notre frontière sont à l'abri de ces mesures vexatoires et ineptes !

La France annonce l'ouverture des hostilités en ces termes :

« Les opérations militaires en Tunisie vont commencer immédiatement. On attendait,

pour passer la frontière, vers El-Aïoun, Roum El-Souk, Oum Theboul et par la vallée de la Medjerda, que l'occupation de l'île Tabarka fût un fait accompli.

» Elle l'est depuis ce matin. » Nos troupes vont en conséquence commencer la campagne. »

La France, quelques lignes plus bas, en rendant compte du conseil des ministres, n'indique cependant que comme « ayant dû avoir lieu » le fait de la prise de Tabarka.

On lit dans le National :

« Le Bey, cela n'est pas douteux, va protester de nouveau. Nous croyons que la conséquence de sa protestation sera l'envoi immédiat, en face de Tunis, de l'escadre cuirassée avec des troupes de débarquement. »

On télégraphie au Temps :

« Tunis, 22 avril, soir.

» Le départ de la petite colonne tunisienne qui devait partir hier, à destination de Tabarka, a été contremandé.

» Des lettres de Souze confirment que les dispositions générales de la plupart des habitants de la région du Sahel seraient assez bonnes. Fatigués des exactions des fonctionnaires tunisiens, ils verraient sans regret l'établissement d'un régime nouveau, fondé sur le protectorat français. Les mêmes lettres signalent toutefois les agissements suspects du vice-consul italien et ses entrevues continuelles avec le khalifat ou gouverneur intérimaire, qui est considéré par les Européens comme très-dangereux.

» Hier, à Tunis, on a fait plusieurs arrestations de fanatiques, criant : « Rassemblez-vous pour la guerre sainte. »

On nous affirme, dit l'Estafette, que le général de Galliffet aurait demandé à commander le corps de débarquement.

Chronique générale.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE.

La question si grave que récemment nous avons signalé à nos lecteurs, et qui atteint si directement et si généralement les intérêts généraux de la France, prend des proportions plus considérables encore, et menace d'absorber radicalement toutes les branches de notre fortune nationale.

Anvers, comme port de commerce, ne suffit plus pour satisfaire les ambitions de l'Allemagne, il lui faut aujourd'hui Ostende et Ramsgate avec leurs points d'attaches pour le service des voyageurs.

A l'aide de ces deux points, Anvers et Ostende, les plans du gouvernement de Berlin seront complets et le coup qu'il médite depuis longtemps de porter à la puissance française, surtout à sa marine marchande et à son commerce, sera un fait accompli et irréparable.

En présence d'un tel état de choses, si précis, qui d'abord enlève au pays tout le transit de l'Orient, et qui, par là, atteindrait si vivement toute son économie politique, des députés du Midi, en raison des intérêts directs de Marseille, se sont déjà émus de la situation et avisent aux voies et moyens à prendre pour conjurer un tel péril. D'autre part, nous croyons savoir que des députés du Nord, de l'Ouest, du Centre de la France, et des membres de chambres de commerce viennent d'avoir une première réunion pour se concerter et arrêter le plan des démarches à faire auprès du gouvernement, afin que des mesures efficaces soient prises, en temps opportun, pour prévenir un tel désastre de notre fortune publique, laquelle, en ce qui nous concerne, nous sommes résolus à défendre énergiquement.

On fait actuellement dans toutes les administrations de l'Etat un recensement qui n'a jamais été pratiqué jusqu'à ce jour, sous aucun gouvernement.

On recueille des renseignements sur tous les individus, fonctionnaires de l'Etat, qui possèdent une fortune personnelle en dehors des émoluments qui leur sont attribués.

Les départs de troupes ne sont pas interrompus; y compris le petit corps destiné éventuellement à aller vers Tunis, près de 10,000 hommes de toutes armes sont prêts à partir, au cas où, soit au Maroc, soit en Kabylie, on chercherait à gêner notre action.

Le Rappel annonce que le ministre de la guerre déposera à la rentrée un projet de loi spécial pour expérimenter la mobilisation dans deux de nos dix-huit corps d'armée. Le général Farre demandera en même temps un crédit de 15 millions destiné à couvrir les dépenses de cet essai de mobilisation.

Le gouverneur général civil d'Algérie a été invité à ne se mêler en quoi que ce soit de la campagne actuelle.

Des mesures rigoureuses sont prises pour que les ouvriers étrangers de nationalité italienne travaillant sur notre territoire soient surveillés dans leurs rapports avec les ouvriers français.

Un rédacteur du Clairon s'est présenté au ministère de la guerre pour connaître la réponse du général Farre au sujet de la souscription concernant M. le général de Cissey.

Le général Farre a manifesté ses perplexités d'une façon bien comique : il a fait déclarer au rédacteur du Clairon qu'il vidait complètement sa bourse pour le soulagement des veuves et des enfants d'officiers, et qu'il n'avait plus un sou ; il regrette que cette circonstance l'empêche de souscrire. Mais le général Farre veut bien que les offi-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'OUBLIEUSE

(Suite.)

M. et M^{me} Auberty serrèrent avec effusion la main du médecin sans proférer une parole, tant l'émotion était grande. L'entrevue de l'heureuse famille eut lieu un instant après. Inutile de la raconter, chacun se la représente mieux que ne saurait le faire le récit le plus mouvementé et le plus attrayant.

Le capitaine de la Charnie fut présenté aux parents de Georgine, le commandant lui donna l'accolade et le tint longtemps sur son cœur.

— Ah ! capitaine, s'écria-t-il, à partir de cet instant, ma vie vous appartient, car vous m'avez sauvé tout ce que j'ai de plus cher : ma fille !

Entre deux officiers, la connaissance est bientôt faite. Le soir de ce même jour, l'ex-commandant et le capitaine de la Charnie étaient les meilleurs amis du monde. Depuis son arrivée, M^{me} Auberty n'avait pas quitté Georgine, le docteur Dumont ayant exigé que tout le monde habitât sa maison.

Le lendemain, en sortant du déjeuner, le commandant passa son bras sous celui du capitaine.

— Eh bien ! fit celui-ci, quelle nouvelle, commandant ?

— D'excellentes, pour ce qui me concerne, répartit M. Auberty ; la nuit a été bonne : pas de fièvre, sommeil calme, pouls régulier ; dans quelques jours, Georgine sera complètement rétablie. Ah ! capitaine, que de gratitude je vous dois !

— Hier, poursuivait la Charnie, vous m'avez offert votre vie en témoignage de votre reconnaissance.

— Je le maintiens, capitaine.

— Permettez-moi de vous demander davantage.

M. Auberty regarda fixement la Charnie.

— Entendons-nous, ajouta ce dernier ; je ne vais point vous dire, comme le Fils du Ciel à un mandarin chinois : l'heure de s'ouvrir le ventre a sonné ; puissiez-vous, au contraire, vivre longtemps, c'est mon vœu le plus ardent. Qu'aimez-vous plus que la vie ?

— Mon enfant.

— C'est donc votre enfant que je viens vous demander. Je ne sais point faire de longs discours, mais, à défaut d'éloquence, le cœur est là ; voulez-vous m'accepter pour le mari de M^{lle} Georgine ? vous aurez payé au centuple le peu que j'ai eu le bonheur de faire pour elle.

M. Auberty resta dix secondes comme abasourdi.

— Mon cher capitaine, répondit-il, vous comprendrez sans peine que je ne puis répondre

à une question de cette importance.

— Aussi je ne vous demande pas de réponse immédiate ; quand vous jugerez à propos de me la transmettre, je la recevrai avec reconnaissance.

Dans l'après-midi, le père, la mère et la fille restèrent en tête-à-tête fort longtemps. Que se passa-t-il dans cette entrevue intime ; quel fut le sujet de la conversation ? Le lecteur le devine sans peine.

Le surlendemain, dans la matinée, M. Auberty rejoignit le capitaine.

— Mon cher ami, dit-il avec un certain enjouement, j'apporte la réponse à votre demande d'avant-hier ; c'est aller vite en besogne, mais à quoi bon tous ces délais calculés quand on peut faire des heureux ! Vous m'avez demandé la main de ma fille ?

— Achevez...

— Je vous l'accorde.

Le capitaine de la Charnie serra vivement la main de M. Auberty.

— Oh ! mille fois merci, s'écria-t-il.

— Maintenant laissez-moi vous adresser quelques questions : quand pensez-vous pouvoir vous marier ?

— Dans deux mois, le temps d'obtenir ma permission du ministre.

— Très-bien ; quelle est votre garnison actuelle ? — Paris.

— De mieux en mieux. Il y a peu de temps que je suis venu habiter ces contrées ; M^{me} Auberty, qui croyait s'y accoutumer, a complètement échoué dans sa tentative, et, sans même vous connaître, notre intention était de mettre en vente notre propriété et de revenir habiter Paris. Puisque les choses sont telles entre nous, je vais activer cette affaire, et sans attendre le résultat, ma famille et moi nous serons installés dans la capitale avant quinze jours. — A propos, j'oubliais le point essentiel pour vous : dans votre demande au ministre de la guerre, vous direz que la dot de votre future s'élève à cent mille francs ; c'est plus que suffisant aux yeux de la loi militaire, j'en suis certain.

Le capitaine était radieux : une jolie femme, une dot respectable, l'avancement, qui ne pouvait lui échapper. La Charnie rêva cette nuit-là qu'il était maréchal de France !

Pendant les jours qui suivirent, l'officier fit sa cour à Georgine. D'abord, celle-ci accueillit presque froidement tout le futur que ses parents venaient de se décider tout à coup à lui donner. Si M. de la Charnie eût été moins vivement épris, il eût pu remarquer que parfois un tressaillement nerveux agitait la convalescente, que souvent elle éprouvait en sa présence un malaise inexprimable.

Il se fût dit sans doute que cette âme qu'il brûlait de conquérir semblait résister à ses avances ; mais le capitaine ne comprit rien et ne vit rien que son

ciers souscrivent ; il les autorise à honorer ainsi leur ancien chef.

Ne se trouverait-il pas quelqu'un de charitable qui, pour calmer les regrets du général Farre, lui avancerait la petite somme qu'il n'a pas, et lui permettrait ainsi d'inscrire son nom sur les listes du *Clairon*? Ce ministre républicain nous fait peine : les charités du carême l'ont mis à sec, ont absorbé déjà tout son traitement d'avril. Nous engageons les promoteurs de la souscription à repasser le 4^{er} mai au matin. Il est impossible qu'à midi M. le général Farre ait déjà tout donné aux veuves ; il pourra évidemment satisfaire son penchant pour M. le général de Cissey.

Nous lisons dans l'*Union* :

« Un de nos amis nous adresse d'Algérie d'intéressants renseignements et d'utiles appréciations sur la question tunisienne.

» Il ne dissimule pas ses inquiétudes au sujet d'un soulèvement général des populations musulmanes de la Tunisie et de l'Algérie. Un grand nombre d'émissaires parcourent le pays en prêchant la « guerre sainte », et déjà l'on signale, chez certaines tribus arabes, une agitation qui, au moindre échec, pourrait dégénérer en une insurrection.

» Pour conjurer ce péril, une action militaire prompt et énergique est indispensable.

» Après la victoire, la France devra imposer au Bey son protectorat et, dans le cas où le souverain actuel de la Tunisie viendrait à abdiquer ou à prendre la fuite, lui choisir un successeur parmi les membres de sa famille.

» Tout projet d'annexion doit être écarté. Afin de maintenir la Tunisie dans l'obéissance, il ne faudrait pas moins de 200,000 hommes ; or, en face du péril toujours à redouter d'une coalition italo-allemande, il convient de ne pas immobiliser en Afrique une si importante partie de nos forces militaires.

» Donc, pas d'annexion, mais seulement le protectorat, qui nous constituera les maîtres effectifs de la Tunisie sans nous imposer les charges et nous exposer aux dangers qui résulteraient fatalement pour nous d'une conquête.

De mieux en mieux! — M. Farre, qui se livre pendant des mois à une enquête sur l'utilité des tambours et leur influence sur les populations civiles, avait complètement oublié de donner des ordres concernant les munitions de notre artillerie de montagne.

Nos arsenaux sont remplis d'obus et de boîtes à mitraille de toute espèce pour nos pièces de campagne et de siège ; quant aux pièces de montagne, comme on ne s'en était nullement préoccupé, il en résulte que celles qu'on a envoyées à Tunis sont parties à vide et qu'on a dû réquisitionner un nombre considérable d'ouvriers, principalement des serruriers, pour confectionner des boîtes à mitraille de calibre. On envoie celles-ci au fur et à mesure qu'elles sont terminées.

bonheur si prochain : son cœur débordait d'amour.

M^{me} Auberty elle-même paraissait sous le coup d'un bonheur immense. Revoir sa fille qu'elle avait cru morte, quoi de plus naturel que cette joie ?

Mais à cette allégresse s'en mêlait une autre.

M^{me} Auberty, qui avait toujours rêvé un officier pour sa fille, le tenait donc enfin. Comme ce nom de la Charnie résonnait bien mieux à l'oreille que celui de Michel Desvignes, un paysan, après tout, qui eût fait de Georgine une fermière, obligée de confectionner des fromages ou de traire les vaches pour se distraire !

— Georgine a été promise à Michel, avait dit M. Auberty dans la conférence de famille tenue quarante heures auparavant ; il aime ma fille, il a passé deux jours et une nuit à sa recherche, il s'est dévoué enfin ; Michel est un grand cœur, et quoi que je sois très-flatté de la demande de M. de la Charnie, je suis d'avis de lui répondre par un refus.

— Tu en parles bien à ton aise, s'était empressée de répondre la mère de Georgine ; le dévouement du fermier, si grand qu'il soit, ne vaut pas qu'on sacrifie l'avenir brillant peut-être de notre enfant. Les événements extraordinaires qui se sont succédé depuis une semaine ne semblent-ils pas, au contraire, éloigner tout naturellement Georgine de Michel ?

(A suivre.)

SOPHRONYME LOUDIER.

On dirait, en vérité, qu'on fait exprès de commettre une série aussi considérable de grossières bévues.

On écrit de Bône :

« Le général Farre est ici plus détesté qu'en France, car nous constatons les résultats de sa déplorable incurie. Le seul moyen efficace pour la formation du corps expéditionnaire consistait à former, sur les quatre bataillons des régiments d'Afrique acclimatés, habitués aux usages du pays, deux bataillons représentant les bataillons de marche. Nous aurions aussi eu, à la tête des combattants, des lieutenants-colonels jeunes, vigoureux, légitimement ambitieux ; au lieu d'agir ainsi, M. Farre a envoyé des jeunes soldats de France, avec des colonels courageux, mais âgés.

» Le départ du colonel implique le départ de la musique militaire, soit 45 hommes inutiles au feu et causant des *impedimenta*.

» Nos jeunes fantassins arrivent de France, habitués à une température de 9 à 10 degrés, et tout à coup ils ont à supporter des fatigues et des privations inouïes, avec 30 degrés de chaleur. M. le général Farre a nommé à la tête des régiments de braves colonels, mais beaucoup d'entre eux ont passé leur vie dans les bureaux et non dans les garnisons d'Afrique.

» Notre armée est pleine d'entrain, elle ne demande qu'à aller en avant ; mais, avec la saison d'été, elle souffrira beaucoup plus des chaleurs que des balles ennemies.

» Dans le pays kroumir, tous les ruisseaux n'ont qu'une eau bourbeuse, pestilentielle.

DEUX OPINIONS.

On lit dans la *Guienne* :

« Voici la nouvelle légende qui s'ébauche dans nos campagnes girondines.

» On rencontre, çà et là, par les chemins, dans les voitures publiques, dans les marchés et dans les cabarets, des politiciens de village et même de chef-lieu de canton qui, discourant sur l'« aventure de Tunisie », au sujet de laquelle ils éprouvent quelque appréhension, vous disent en clignant de l'œil : « C'est fâcheux pour la République ; mais il ne faut pas lui en vouloir, voyez-vous ! Ces Kroumirs, ces Italiens, ce Bey de Tunis, tout ça, c'est des intrigues de Jésuites ! Ah ! dam ! ils ont le bras long. Mais on les a chassés de France ; on les chassera bien d'Afrique ! » (Historique.)

On lit dans l'*Intransigant* :

« Une chose à la fois étrange, folichonne, translucide, et à laquelle on n'a pas assez réfléchi, c'est qu'il n'y a pas de Kroumirs. On en a parlé pendant deux jours, mais personne n'en ayant aperçu un seul, on a lâché les Kroumirs pour s'occuper exclusivement du Bey, du consul Maccio, de l'Italie et de la continuation du chemin de fer de Bône à Guelma.

» Celui qui a inventé les Kroumirs est évidemment un homme très-fort. On peut imaginer à leur sujet des histoires d'autant plus terribles qu'on ne les a pas encore entrevus et que, selon toute vraisemblance, on ne les apercevra jamais. M. de Freycinet disait dernièrement dans un salon : « Mes successeurs ont plus de chance que moi. Il y a deux ans, nous avions déjà besoin de trouver des Kroumirs. J'en ai cherché partout. Il m'a été impossible d'en dénicher un... »

» Cependant, le gouvernement ayant annoncé qu'il entreprenait sa campagne uniquement pour les châtiers, a dû expliquer aux populations pourquoi il allait à Tunis où il était sûr de ne pas les rencontrer. Il n'y a que les Français pour avaler des anguilles de cette longueur.

A Nice, on croit avoir découvert les traces d'une tentative criminelle, le long du talus, près du pont de la Brague, situé près d'Antibes.

On a trouvé jetés, pêle-mêle, dans l'eau, près du talus du pont, des fusils, de la poudre, des armes, et une caisse scellée qu'on suppose contenant des matières explosives.

Immédiatement, les inspecteurs et les commissaires de la gare se sont transportés sur les lieux, ainsi que la police de Nice.

Le procureur de la République d'Aix s'est

rendu également au pont de la Brague avec des artificiers venus de Toulon.

La caisse ne contenait pas des matières explosives, mais seulement des armes et de vieilles ferrailles.

La justice est sur les traces suivantes : Un ancien capitaine des pompiers d'Antibes a été récemment l'objet de poursuites pour détournement d'armes appartenant à sa compagnie. Des membres de sa famille, craignant des recherches, ont fait jeter pendant la nuit dans l'eau, sous le pont, les pièces à conviction, c'est-à-dire les fusils volés.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 avril.

Il se produit encore quelques réalisations sur le 5 0/0, c'est le cours de 120 qui est discuté. L'amortissable est à 84.40 et 84.45.

L'action du Crédit Foncier se maintient exactement dans ses cours de la veille, de 1,648 à 1,660. Les demandes d'obligations Communales nouvelles 4 0/0 sont toujours fort nombreuses. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 730.

La Société la Rente Mutuelle enregistre toujours d'importantes demandes d'obligations de 100 francs 5 0/0. Ce titre offre la sécurité des grandes valeurs et il rapporte au moins 1 0/0 de plus.

On est à 743 sur le Crédit Mobilier avec un courant d'achats très-persistant. Le Crédit Parisien est en reprise continue.

La Banque nationale est très-ferme à 665. Ce titre reçoit un revenu de 32.50 pour l'exercice 1880 et il est muni d'un dividende égal pendant au moins deux ans.

Le Crédit foncier maritime est demandé à 620. On cote 290 sur les Bons de l'Assurance financière.

La Banque de Prêts à l'Industrie est fortement tenue à 602.50.

Le succès du Crédit général français dont l'émission de ses actions nouvelles a été très-brillante.

La Banque Européenne, pour ses actions entièrement libérées, est à 502.50.

Chronique militaire.

Marine et Colonies.

AVIS.

Les jeunes gens exerçant les professions d'ajusteur, de forgeron, de chaudronnier en cuivre ou en fer, de tourneur sur métaux, qui sont âgés de 18 ans au moins et de 24 ans au plus, et ont la taille ne 1^m 54 c., sont prévenus qu'ils peuvent contracter des engagements volontaires de 5 ans pour le corps des équipages de la flotte, en qualité d'ouvriers-chauffeurs, s'ils sont reconnus aptes au service et justifient de leur aptitude professionnelle par la production d'un certificat délivré dans un arsenal maritime ou militaire.

A leur arrivée dans un port de guerre, ils devront être soumis aux épreuves ci-après prévues par les règlements de la marine, et, en cas d'insuffisance reconnue, ils seront maintenus au service en qualité d'apprentis-marins :

AJUSTEURS ET TOURNEURS SUR MÉTAUX.

I. Ajuster une clef et un prisme hexagonal tels que l'évidement hexagonal de la clef s'adapte exactement et à frottement doux sur ce prisme, quelles que soient les faces verticales mises en contact.

II. Ajuster une équerre à chapeau.

III. Limer sur toutes ses faces un parallépipède, y pratiquer une mortaise et ajuster la tige à queue d'aronde qui devra s'adapter exactement à la mortaise.

FORGERONS.

IV. Forger une bringuebale de pompe à fourche.

V. Forger une ferrure de gouvernail pour embarcation.

VI. Forger un tolet à fourche et un fer de gaffe.

CHAUDRONNIERS EN CUIVRE.

VII. Confectionner un couvercle de coquemar en cuivre, sans charnière.

VIII. Confectionner un coude de tuyau en deux pièces brasées et rivées.

IX. Confectionner une garniture de sabord de nage en laiton.

TÔLIERS OU CHAUDRONNIERS EN FER.

X. Confectionner en tôle ordinaire deux bouts de tuyau, les emmancher l'un dans l'autre et les river.

XI. Confectionner avec une feuille de tôle fine une pièce avec bords relevés et restreints d'un côté, ouverts et étirés de l'autre.

Les certificats d'acceptation seront délivrés :

1^o Dans les cinq ports de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, et pour l'étendue des départements de la Manche, du Finistère, du Morbihan, de la Charente-Inférieure et du Var ; par MM. les commandants des divisions des équipages de la flotte (article 4 du décret du 18 juin 1873) ;

2^o A Paris, et pour l'étendue du département de la Seine, par les services compé-

tents du ministère de la marine, rue Royale, n^o 2 ;

3^o Dans toute autre localité, par MM. les

commandants des dépôts de recrutement.

Les actes d'engagement seront reçus par

MM. les maires des chefs-lieux de canton,

conformément au décret du 18 juin 1873.

Ils seront établis sur papier bleu.

Les jeunes gens engagés comme ouvriers-

chauffeurs dans l'étendue de chaque cir-

conscription de réserve maritime seront cir-

conscription (Cherbourg, Brest, Lorient,

Rochefort et Toulon).

Par décret du 15 avril 1881, rendu sur la

proposition du ministre de la guerre, M. le

général de division Thornton (Léon), com-

mandant la première division de cavalerie,

président de la commission d'hygiène hip-

pique, membre du comité consultatif de la

cavalerie, a été nommé inspecteur général

permanent des remontes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

BAL DE BIENFAISANCE.

Erratum. — Une erreur s'est glissée dans

la liste, que nous avons donnée, des per-

sonnes ayant assisté au bal de bienfaisance

du 18 avril. M^{lle} Munier, qui figure sur cette

liste, n'a pas pris part à la réunion. Mais

comme nous devons rendre à chacun ce qui

lui appartient, nous croyons devoir ajouter

qu'il faut substituer le nom de M^{lle} Labbé à

celui de M^{lle} Munier.

LES SOLDATS DE LA PAIX.

Sous ce titre, nous lisons dans le premier

numéro du *Journal officieux*, qui vient de

paraître :

« Les Parisiens ont remarqué avec une

tristesse bien compréhensible la fréquence

des incendies qui se produisent dans la ca-

pitale depuis quelque temps.

» Ils ont admiré, en compensation, les

courages et les dévouements obscurs qui

se signalaient au milieu de ces désastres et

l'admirable abnégation de ceux qu'on peut

appeler les *soldats de la paix*.

» Qu'il nous soit permis cependant de

faire une légère observation. Il existe à Paris

une Société de gens dévoués qui, spontané-

ment, sans contrainte ni obéissance à au-

cune consigne, se présentent dès qu'appar-

rait un danger.

» Eh bien ! on constate avec peine que nos

braves sauveteurs ne sont pas sympathi-

ques à l'administration, qui semble refuser

systématiquement d'utiliser leur généreux

concours.

» Il ne s'est produit aucun incendie sans

qu'on ne rencontrât, au milieu des combat-

tants de ce terrible fléau qu'on nomme le

feu, quelques-uns de ces braves gens, et der-

nièrement l'un d'eux se plaignait amère-

ment d'avoir été forcé, ainsi que ses collè-

gues, de rester inactif pendant le sinistre des

Magasins du Printemps.

» Ils ne demandent pourtant qu'à s'uti-

liser, ne fût-ce qu'à la manœuvre des pom-

pes.

» Aussi serons-nous heureux de voir leur

courage se déployer librement chaque fois

qu'un malheur sera à déplorer. Ils ont fait

leurs preuves et ils ont souvent été sublimés

de sang-froid.

» On se souvient encore de la banquise de

Sauzur, pendant l'hiver 1879-80, où ils

ont laissé un des leurs, victime de son dé-

vouement.

» Les sauveteurs sont de véritables sol-

datés de la paix, comme les autres ; ils ont

leur drapeau et sont esclaves de la devise

qu'ils y ont inscrite : *Sauver ou périr !*

Le *Journal officiel* publie un tableau du

mouvement de la population en France pen-

dant l'année 1879.

Voici les chiffres qui concernent le départe-

ment de Maine-et-Loire :

Naissances : Enfants légitimes du sexe

masculin, 5,287 ; du sexe féminin, 4,047 ;

— enfants naturels du sexe masculin, 286 ;

du sexe féminin, 273. — Total des nais-

sances, 10,793.

Morts-nés : sexe masculin, 329 ; — sexe

féminin, 233. — Total, 562.

Décès : sexe masculin, 5,495 ; sexe fé-

minin, 5,454. — Total, 10,949.

Excédant des décès, 153.
Mariages, 3,314.

Voici ce qui concerne le département d'Indre-et-Loire :

Total des naissances : 6,580. — Enfants légitimes : sexe masculin, 3,149; sexe féminin, 3,047; — enfants naturels : sexe masculin, 185; sexe féminin, 199.

Morts-nés : sexe masculin, 155; sexe féminin, 146.

Décès : sexe masculin, 3,355; sexe féminin, 3,284.

Excédant des décès : 56.

Voici d'après le Journal de Bordeaux une décision qui intéresse les propriétaires de chevaux :

« Le tribunal de Bordeaux a décidé que lorsque le propriétaire produirait le certificat de réforme de son cheval, certificat émanant de la commission de recensement, ce propriétaire n'avait plus besoin de faire tous les ans à la mairie, avant le 1^{er} janvier, la déclaration de ce cheval, la réforme par la commission étant définitive. »

Courses de Verrie-Saumur.

Deux réunions de courses auront lieu à Verrie en 1881 : l'une le 1^{er} mai, l'autre le 30 juin.

Les cartes de souscripteur sont de 30 fr., et chaque carte est valable pour les deux réunions.

Les souscripteurs ne s'engagent que pour l'année présente.

Aucune carte de souscripteur ne sera délivrée sur l'hippodrome le jour des courses.

Pour se procurer les cartes de souscripteur, s'adresser à M. GUINEBERT, 8, rue d'Alsace, Saumur.

ANGERS.

Dans sa séance du 5 avril, le Conseil municipal d'Angers a voté un crédit de 4,400 francs pour solder le déficit de la recette du bal de bienfaisance donné à la Mairie, le jeudi de la mi-carême. S'il y a eu déficit entre la recette et la dépense, qu'est-ce que le Bureau de bienfaisance a pu recevoir ?

(Union de l'Ouest.)

— On se rappelle que, le 5 avril, une jeune fille de 18 ans, préposée à l'un des tirs au pistolet Flaubert, place Saint-Laud, à Angers, tenait son arme chargée à la main et s'appêtait à tirer, lorsque plusieurs enfants, se trouvant en ce moment autour d'elle, l'agaçaient en disant : « Elle le manquera, elle ne le manquera pas ! » Impatentée, la jeune amazone se détourne et lâche imprudemment son coup sur le groupe des enfants. L'un d'eux, Michel Migneau, âgé de 10 ans, reçut la balle dans la partie gauche de la mâchoire inférieure. Heureusement l'os n'a pas été atteint et le projectile est sorti à deux ou trois centimètres de l'endroit où il était entré, en ne traversant que les chairs. La victime est aujourd'hui complètement guérie.

Marie Delafarre (c'est le nom de la jeune fille) a comparu devant le tribunal de police correctionnelle avec son patron, M. Sternion. Elle déclare qu'elle a causé cette blessure sans trop de réflexion et par imprudence. Le tribunal la condamne à 50 fr. d'amende et rend M. Sternion civilement responsable.

Le Courrier d'Angers a donné les détails suivants sur le maréchal-des-Logis Pobéguin :

« Depuis le massacre de la mission Flatlers, l'attention se porte sur le maréchal-des-logis Pobéguin qui, à force d'adresse, s'est échappé des mains des Khroumirs avec quelques hommes de sa compagnie. Le malheureux sous-officier n'en est pas moins menacé de mort. Les fuyitifs sont sans vivres et sans munitions, et sont à quinze jours de marche pour atteindre un territoire ami.

« M. Pobéguin est un enfant de la Bretagne, il est neveu du colonel en retraite Pobéguin. Un de ses oncles est M. le colonel O'Neill, qui commande le 3^e tirailleurs algériens. Son père était l'ancien receveur municipal de Pontivy, récemment enlevé par une mort subite à l'estime affectueuse de ses concitoyens. Son frère est sous-lieutenant au 73^e de ligne à Amiens. »

TOURS.

Ecole de Tir du 70^e Régiment Territorial d'Infanterie.

Dimanche 1^{er} mai, tir au Menneton, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du matin.

Le tir aura lieu à 200 mètres.

Tous les militaires de l'armée territoriale,

de la réserve ou de la disponibilité de l'armée active, seront admis, sur la production de leur livret, à prendre part au tir.

Il sera délivré sur le champ de tir, à chaque tireur qui en fera la demande, une feuille de route spéciale qui lui assurera le retour gratuit par chemin de fer.

On écrit de Camaret à l'Union bretonne de Nantes :

« On a reconnu dans la matinée de lundi, au lieu dit le Fretin (penitère droite de Camaret), le cadavre d'un demi-motilé du sieur Jaris, caporal au 49^e de ligne, détaché au fort de Quélern, soldat de la classe de 1878, né à Angers (Maine-et-Loire).

« On présume que ce militaire, ayant passé une partie de l'après-midi de dimanche 17 à Camaret, en compagnie de quelques camarades, retournait le soir, quand, trompé par l'obscurité et ne connaissant que peu sa route, il serait tombé d'une hauteur de vingt mètres sur les cailloux, dans la grève, où sa mort a dû être instantanée. »

On lit dans l'Armorique, de Saint-Brieuc :

« Un terrible drame s'est passé à Guingamp, dans la caserne du 48^e de ligne, lundi dernier, vers 5 heures du matin.

« Un jeune caporal avait infligé une punition à un soldat sous ses ordres. Ce dernier, trouvant le motif porté trop sévère, vint supplier le caporal, qui maintint la punition. Le pauvre soldat, exaspéré, se jeta sur son chef et lui donna une gifle.

« Mais aussitôt, comprenant le cas dans lequel il s'était mis, il monta dans la chambre de sa compagnie. Les hommes étaient couchés. Il prit son fusil, le chargea, mit le canon sous la gorge et, avec la baïonnette, fit partir le chien. La balle est sortie un peu au-dessus de l'oreille gauche. La mort a été presque instantanée.

« Cette nouvelle, rapidement connue dans la caserne, a produit une pénible impression. »

Publications de mariage.

Joseph Parant, tourneur (veuf), et Marie-Alphonsine Pintre, couturière, tous deux de Saumur.

Pierre Legendre, cordonnier, et Françoise-Marie-Joséphine Martin, cuisinière, tous deux de Rennes.

Louis Mercier, tailleur de pierre, de Rou-Marson, et Augustine-Henriette Trevert, couturière, de Saumur.

Jean Lariche, employé de commerce, de Paris, et Denise-Adèle Prudhommeau, sans profession, de Saumur.

Gustave Lhomailié, journalier, et Marie-Madeleine Bontet, couturière, tous deux de Saumur.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Compte rendu de l'exercice 1880.

L'an 1881, le 4^{er} avril, à sept heures et demie du soir, MM. les Directeurs de la Caisse d'épargne de Saumur, réunis sur convocation spéciale, à la Mairie de cette ville, ont pris la délibération suivante :

M. Combiér, maire de Saumur, préside l'assemblée.

Étaient présents : MM. Charbonneau-Rallet, Common, Girandier, Goulard, Le Blaye, Liénard, Martin aîné, Millocheau, Poitevin, Poitou, Renou, Rossel et Salmon-Humeau.

M. le président invite le Conseil à choisir son secrétaire et son rapporteur pour l'exercice 1881. A l'unanimité, le Conseil désigne comme secrétaire M. Renou et comme rapporteur M. Liénard.

M. Liénard, rapporteur de la commission chargée de l'examen des comptes pour l'exercice 1880, invité par M. le président à vouloir bien donner lecture de son rapport, s'exprime ainsi :

Messieurs,

Comme les années précédentes, vous avez bien voulu nous charger de la vérification des opérations de la Caisse d'épargne de l'arrondissement de Saumur, pour l'exercice 1880; nous venons, après avoir rempli la mission qui nous a été confiée, vous soumettre notre rapport.

L'examen que nous avons fait des écritures et de la comptabilité, n'ayant relevé aucune différence, nous pensons qu'il vous suffira de vous donner les résultats sommaires des opérations effectuées pendant le cours de l'année 1880, résultats que nous vous proposons d'adopter définitivement.

Au 31 décembre 1880, il était dû par la Caisse des dépôts et consignations, y compris l'encaisse du comptable, la somme de... 3.170.820 66

Et la Caisse d'épargne devait à 9,375 déposants celle de... 3.150.996 81

Excédant représentant la somme placée en compte-courant à la Caisse des dépôts et consignations... 19.823 85

Au 31 décembre 1879, ce compte-courant n'était que de... 15.063 23

Le bénéfice, pour l'année 1880, est donc de... 4.760 62

De plus, ainsi qu'on vient de le voir, la somme due aux déposants, au 31 décembre 1880, était de... 3.150.996 81

Tandis qu'au 31 décembre 1879, elle n'était que de... 2.942.177 83

Augmentation, cette année... 208.818 98

Nous avons ensuite examiné la situation générale de la Caisse d'épargne au 31 décembre 1880, et nous avons vu que son avoir se composait de :

1^o Son compte à la Caisse des dépôts et consignations... 3.170.820 08

2^o L'encaisse du comptable, au 31 décembre 1880... 58

3^o 2,130 fr. de rentes 3 0/0 sur l'État, au capital de... 48.568 90

4^o L'immeuble, d'une valeur de... 31.711 63

Ensemble... 5.251.101 19

Et que la Caisse devait aux déposants... 3.150.996 81

Actif net de la Caisse, au 31 décembre 1880... 100.104 38

Cet actif de la Caisse est représenté par :

1^o Les 2,130 fr. de rentes 3 0/0, au capital de... 48.568 90

2^o Son compte-courant à la Caisse des dépôts et consignations... 19.823 85

3^o L'immeuble, d'une valeur de... 31.711 63

Total égal... 100.104 38

Au 31 décembre 1879, cet actif net n'était que de... 95.343 76

Bonifié... 4.760 62

Passant ensuite aux comptes des revenus de la Caisse, nous avons constaté que les revenus de la Caisse, pendant l'année 1880, étaient composés :

1^o Les intérêts des fonds de dotation et de réserve... 2.732 55

2^o Bonifications perçues par l'effet de la retenue de 0 fr. 25... 8.262 30

3^o Bonifications perçues par l'effet de la déchéance trentenaire... 530 55

Ensemble... 11.525 38

Et que les dépenses de toute nature étaient de... 6.764 76

Bonifié de 1880, ci-dessus constaté... 4.760 62

Nous devons aussi rendre compte du mouvement des livrets, pendant l'exercice 1880 :

Livrets ouverts en 1880... 977

Id. soldés en 1880... 266

Accroissement... 711

Livrets existant au 31 décembre 1879... 8.664

Nombre de livrets en circulation, au 31 décembre 1880... 9.375

INTERVENTION DES PERCEPTEURS.

La perception de :

Montreuil-Bellay a fait 27 versements d'élevés à... 6.604 f.

Allonnes id. 37 id. ... 5.214

Varennes-s-Monts. id. 113 id. ... 26.284

Brézé id. 30 id. ... 5.718

St Lambert-des-L. id. 32 id. ... 2.924

Fontevault id. 59 id. ... 9.192

Martigné-Briand id. 3 id. ... 35

Totaux 301 vers. p. un cap. de 55.974

Ainsi, sur 12 perceptions autorisées, par décisions de M. le Ministre des Finances, à opérer pour notre Caisse, sept seulement ont déjà donné quelques résultats.

Les perceptions de Vihiers, Coron, Trémont et du Puy-Notre-Dame n'ont encore fait aucune opération. — M. le Maire de Doué-la-Fontaine a refusé de parapher les registres de M. le Percepteur.

Espérons que, dans l'avenir, les habitants des campagnes éloignées, instruits de proche en proche par nos anciens déposants et par la publicité, apprécieront mieux les bienfaits de la Caisse d'épargne et les facilités de dépôts sûrs qui leur sont offertes et qu'ils sauront en user dans une plus vaste mesure.

En rapprochant les deux exercices 1879 et 1880, nous avons remarqué que les dépôts, en 1880, avaient été inférieurs à ceux 1879.

En 1876, 5,272 versements avaient produit... 818,233 52

En 1880, 5,102 id. n'ont produit que... 750,766 26

170 vers. en moins p. un cap. de 67,467 24

Tandis que le nombre des remboursements, en 1880, a dépassé celui de 1879 de 245, pour un capital en plus de 81,331 fr. 20.

Ces différences ne peuvent s'expliquer que par le manque de récoltes des vignobles voisins de Saumur.

Je terminerai, Messieurs, en vous proposant d'émettre un vœu de remerciement en faveur de M. Choyer, notre caissier, pour le soin et l'exactitude apportés par lui dans sa comptabilité, et pour le zèle qu'il met à propager dans nos campagnes les bienfaits de notre institution; en outre, de lui donner décharge des opérations faites par lui, pendant le cours de l'année 1880, ces opérations ayant été reconnues parfaitement régulières.

A l'unanimité, le Conseil vote les conclusions du rapport, approuve la gestion de

M. Choyer, caissier, pour l'année écoulée, reconnaît la bonne tenue et la régularité de ses écritures, lui donne décharge de sa gestion et lui vote des remerciements et des éloges pour le soin, l'exactitude et le zèle qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions.

Faits divers.

Destruction des vers blancs. — Voici, d'après un journal suisse, un procédé pour éloigner les vers blancs :

Un jardinier, M. Louis Schmidt, voyait ses plates-bandes ravagées. Elles étaient plantées particulièrement en fraisiers. Le ravage était l'œuvre de vers blancs. M. Schmidt essaya un mélange d'eau et d'acide phénique cristallisé, dans la proportion de quinze grammes de celui-ci dans quinze litres d'eau, soit un gramme par litre. Il travailla ses plates-bandes et les arrosa avec cette dissolution; les fraisiers reprirent avec vigueur. Les laitues et les choux qu'il y plaça ensuite poussèrent également à merveille. Apercevant plus tard, au mois d'août, les mêmes ravages dans une autre partie de son jardin, il employa le même procédé et réussit pareillement.

QUELQUES TERMES ARABES.

Au moment où l'on va suivre la campagne de Tunisie, il est intéressant de donner la signification de quelques termes arabes qui constamment reviennent dans l'indication des localités ou des tribus :

Aïn (pluriel Aïoun) : source, fontaine. — Bab : porte, défilé. — Belad, Blad ou Bled : pays, territoire. — Borjd : forteresse. — Dar : maison. — Djebel : montagne. — Fondouk : caravansérail, habitation servant de marché. — Goum : contingent armé fourni par les tribus en Tunisie ou en Algérie. — Hassi, ou Assi : puits. — Kalaal, Kala : petite ville fortifiée. — Marabout : on appelle de ce nom, parmi les Français, les koubbas, petites chapelles situées généralement au sommet des hauteurs et renfermant le tombeau d'un saint et marabout; ces chapelles portent le nom du saint précédé de l'adjectif sidî; elles sont très-nombreuses et figurent comme villes sur la plupart des cartes. — Oued : rivière. — Ras : littéralement tête; s'emploie pour cap, promontoire, sommet, source de rivière. — Roum : Romains. — Roumi : chrétiens. — Souk : marché. — Cette indication est fréquente, elle désigne les endroits où se rassemblent les indigènes pour vendre ou échanger leurs denrées. Il n'y a généralement pas d'habitation au souk.

Dans les dépêches, on a pu voir déjà Roum-el-Souk, le marché des Romains; Souk-el-Arba, le marché du mercredi; Souk-el-Khemis, le marché du vendredi. — Smala : campement militaire, état-major des armées indigènes. En Algérie, on appelle Smala les casernes des spahis dans lesquelles ces derniers peuvent avoir leurs familles et cultiver des terres. — Ouled, Beni : ces mots, qui précèdent généralement les noms de tribus, ont chacun à peu près le même sens; ils veulent dire : les fils de... Bien que la règle ne soit pas générale, les tribus dont le nom commence par Ouled sont de race arabe; celles dont le nom commence par celui de Beni sont de race berbère, c'est-à-dire des Kabyles.

Tels sont les principaux noms arabes qui figurent sur les cartes, et que, par une erreur commune, on prend souvent pour des noms de villes, alors que les centres de population ainsi appelés sont rares.

Médecine

I. Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte : 2 fr. 50.

II. Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de saive, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, anti-nerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille : 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET.

Elixir dentifrice de Dethan : le flacon... 2 fr.

Poudre dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Opiat dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADR. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Emission d'Obligations Communales 4 0/0

En représentation des prêts qu'il consent aux villes, aux communes et aux départements, le Crédit Foncier de France délivre des OBLIGATIONS COMMUNALES 4 0/0 DE 100 FRANCS ET DE 500 FRANCS, au porteur ou nominatives.

Ces Obligations sont émises au pair, soit au PRIX DE 100 FRANCS pour les obligations d'une valeur de 100 francs, soit au PRIX DE 500 FRANCS pour les obligations d'une valeur de 500 francs. Elles sont remboursables aux mêmes prix, en 60 ans au plus tard, par voie de tirages au sort, qui auront lieu les 5 février et 5 août de chaque année.

Les intérêts sont payables : A Paris, au CRÉDIT FONCIER, dans les départements, aux TRÉSORIERS GÉNÉRAUX ET AUX RECETTES PARTICULIÈRES, semestriellement les 1^{er} avril et 1^{er} octobre sur les titres de 500 francs et annuellement le 1^{er} avril sur les titres de 100 francs.

Les demandes sont reçues : A Paris : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastral-

gies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Core N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit

ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMOT, 25, rue Saint-Jean; GONDRAUD, BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Voulez-vous rester jeune?



La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le ROB LECHAUX, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraichissants, dépuratifs et du Quina et de l'éc. d'or. amère, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs, guérit les maladies; détruit tous les restes des affections causées; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion. — Le fl., 4 fr.; 6 fl. pour 1 cure, expédié par 21 fr. — Dép. gén. LECHAUX, PH^o, rue St-Catherine, 164, Bordeaux. Broch. int^o 10. Nombreuses attestations. Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

PUS d'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^o CLERY à Marseille.

P. GODET, propriétaire-gérant.

OFFICE D'HUISSIER A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Genoes, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSÉAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A CÉDER

De suite ou pour la Toussaint prochaine,

UN TRÈS-BON MAGASIN

DE
Rouennerie, Epicerie et Mercerie.
Situé à Allonnes, arrondissement de Saumur.

Conditions très-avantageuses. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M. CASSIUS, propriétaire à Allonnes. (243)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir, Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau. S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie,

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Annonce Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 175 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 52,688,827 fr.

Arrérages payés aux Rentiers..... 162,493,888 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

Saumur, à M. CORNILLEAU; à Angers, à M. PINEAU; à Cholet, à M. PINEAU; à Baugé, à M. MAILLET; à Beaufort, à M. SACHET; à Segré, à M. PAYSAN. (297)

Extrait de Viande
Bouillon instantané
MÉBIG
5 Médailles d'Or, 3 Grands Diplômes d'Honneur
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

FUMIGATEUR Anti-Asthmatique

Prix: 2⁵⁰ Papier 30 pièces 38 pièces

Remède infailible contre l'Asthme, les quintes de toux, les Suffocations.

Préparé par M. A. LEGRAND, PH^o de l'École supérieure de Paris ET EXPÉRIMENTÉ AVEC SUCCÈS DEPUIS 5 ANS à la M^o Médicale ENCAUSSE & CANESIE Fondée en 1869 57, rue Rochecouart, Paris

En vente dans toutes les Pharmacies

S'adresser, pour toutes demandes et Commissions :

M^o GOUTELLIER, PAER & C^o

45, Faubourg Montmartre, Paris

Dépôt à Saumur chez M. ERNOULT.

COMPAGNIE BORDELAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

Société anonyme au capital de 3 millions.

Pour freis directs de Nantes à New-York et New-York à Nantes, Nantes à Kingston, Port-au-Prince, Jérémie, la Nouvelle-Orléans, passages et tous renseignements, s'adresser à MM. Coquebert et Jammes, agents de la Cie, 20, passage Pommeraye, Nantes.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, dans un temps relativement court, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicer, rue d'Orléans. (443)

ENCRE NOUVELLE MATHIEU-PLESSY

50, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.
ENCRE NOUVELLE Double Violet A COPIER
Adoptée par toutes les grandes Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

RIELLANT
Chirurgien - Dentiste,
19, rue Royale, Saumur,
Au premier.

PAPIERS PEINTS

COLOMBEL

22-24, rue de la Tonnelle, SAUMUR.

M. COLOMBEL, ayant passé des marchés avec les meilleures fabriques de papiers peints, à des prix très-avantageux, est à même d'offrir à sa clientèle des papiers à des prix exceptionnels, fabriqués dans de bonnes conditions et de très-bon goût.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Un très-grand assortiment de PAPIERS PEINTS, valeur 0 fr. 35 c., vendus 0 fr. 20 c. le rouleau.

Les AGATHES, valeur 1 fr. 40, vendus 0 fr. 90 c.
PAPIER BLANC SATINÉ, valeur 1 fr. 50 c., vendu 0 fr. 95 c.
CHÈNE VERNIS, valeur 2 fr., vendus 0 fr. 95 c.
PAPIER DORÉ pour salon, depuis 1 fr. 25 c.
TOILE CIRÉE, TOILE PARQUET d'appartement, le tout vendu aux conditions les plus avantageuses.

M. COLOMBEL se charge également du collage des papiers, peinture d'appartement et décoration en tous genres. (254)

PASTILLES GÉRAUDEL
AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION
LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON
RÉCOMPENSÉES par le Jury international
PARIS - Exposition Universelle de 1878 - PARIS

Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé. Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes. L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'Étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ÉTU: 1⁵⁰
VENTE EN GROS : A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE à SAINT-MÉNÉHOULD (Marne)
DETAIL : Dans toutes les Pharmacies — Env. fr^o contre mandat-poste.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.

Pommade FONTAINE

LE POT : 2 FR.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris : MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longet, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir).

Salsepareille FONTAINE

LE FLACON : 5 FR.

Salsepareille alcaline et iodurée, dépuratif puissant contre la scrofule, le rachitisme, les maladies dartreuses, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle: de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.

Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.

Dépôt chez M. ERNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

GRAINE DE LIN TARIN

PRÉPARATION NOUVELLE pour combattre avec succès Constipations Coliques Diarrhées Maladies du foie et de la vessie



Exiger les boîtes en fer-blanc UNE CUILLERÉE À SOUPE MATIN ET SOIR DANS UN 1/4 DE VERRE D'EAU FROIDE

Marque de fabrique.

Prix de la Boîte : 1 fr. 30 c.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

QUINQUINA BRAVAIS
Extrait liquide concentré de Quinquina.
Tonique, Apéritif, Reconstituant
Préparé avec des écorces choisies et filtrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.
Guérit: Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et tiraillements d'estomac
Guérit: Névroses, Névralgies, Affections Nerveuses, Fièvres rebelles

DÉPÔTS PRINCIPAUX à Paris: 30, Av. de l'Opéra & R. Lafayette, 13
On trouve également le Fer Bravais et les EAUX MINÉRALES NATURELLES de HAROUCHE, Source du VERNET, etc.

Dépôts à Saumur, pharmacies ERNOULT, R. FREIGNOUX, GABLIN.